

Séance du 26 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Léger-sur-Vouzance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. POIGNANT Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 février 2018

PRESENTS : Mme CANOT Sandrine, M. DUMONT Joël, Mme MARTINANT Jacqueline, Mme PICARD Joëlle, M. POIGNANT Bernard, M. RAJAUD Michel, Mme TERRIER Karine, Mme VERNUSSE Isabelle.

EXCUSES : M. JACQUET Franck, M. PERARD Franck, M. THERY Etienne

Secrétaire de séance : Mme PICARD Joëlle

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 5 février 2018, lequel est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Voirie 2018-2019 Choix de l'entreprise ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Objet : Examen et vote du compte de gestion 2017

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VOTE** le compte de gestion 2017 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Objet : Vote du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme PICARD Joëlle, le plus âgé des membres présents, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

<u>Dépenses</u> :	Prévus :	316 332,00
	Réalisé :	226 684,16
	Reste à réaliser :	70 390,00
<u>Recettes</u> :	Prévus :	316 332,00
	Réalisé :	206 695,98
	Reste à réaliser :	38 860,00

Fonctionnement :

<u>Dépenses</u> :	Prévus :	188 996,00
	Réalisé :	140 640,43
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recettes</u> :	Prévus :	188 996,00
	Réalisé :	186 229,56
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-19 988,18
Fonctionnement :	45 589,13
Résultat global :	25 600,95

Objet : Affectation des résultats 2017

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	40 760,29
- Un excédent reporté de :	4 828,84
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	45 589,13
- Un déficit d'investissement de :	19 988,18
- Un déficit des restes à réaliser de :	31 530,00
Soit un besoin de financement de :	51 518,18

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCEDENT	45 589,13
Affectation complémentaire en RESERVE (1068)	45 589,13
Résultat reporté en fonctionnement (002)	0,00
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	19 988,18

Objet : VOIRIE 2018-2019 Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation en vue de réaliser des travaux de voirie avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATDA. Le projet consiste à renforcer la chaussée et à réaliser des enduits sur :

- 2018 : - La voie communale n°11 « Chemin de Branle Casaque »
- La voie communale n°12 « Chemin de Bellevue »
- 2019 : - La voie communale n°1 « Chemin des Bois Clairs et des Parizets »

Les critères d'attribution qui permettront de choisir la meilleure offre sont : le prix, les compétences et la valeur technique. La commission d'appel d'offres, s'étant réunie le 16 février dernier, a mis en avant l'offre de l'entreprise SIORAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de suivre l'avis de la commission Appel d'offres et choisit l'entreprise SIORAT pour effectuer les travaux de voirie 2018 et 2019, avec un devis à 54 934,50€ HT soit 65 921,40€ TTC.
- **DECIDE** de renouveler la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATDA concernant les travaux de voirie 2018 et 2019 avec un taux de rémunération fixé à 3% du montant HT des travaux.
- **DECIDE** d'affecter cette dépense au programme d'investissement n° 265 « Voirie 2018-2019 ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet : Délégué à la protection des données

Le Maire informe les membres présents que le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel sera applicable à compter du 25 mai 2018 et qu'il est nécessaire de désigner un délégué à la protection des données avant cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer Madame PICARD Joëlle, en tant que délégué à la protection des données.

Objet : Remplacement de la batterie du stylo du TBI à l'école numérique

Le Maire informe les membres présents que le stylo du TBI de l'école est en panne. Il leur propose d'étudier un devis pour l'achat de 2 batteries de stylo, sachant que l'achat doit se partager entre les 3 communes du RPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de Manganelli pour l'achat de 2 batteries de stylos de TBI pour un montant total de 50,00€ HT et de 60,00€ TTC.
- **AUTORISE** le Maire à facturer à la commune de Saint-Didier-en-Donjon et à la commune du Pin, chacune le tiers de la facture, soit 20€.

Questions diverses :

- * Visite à l'école : L'école de Molinet (CP-CE1-CE2) souhaite passer à l'école numérique. Une visite de notre école a été faite pour leur donner un aperçu réel du projet.
- * Règlement intérieur de la cantine : Retour du coupon signé par les parents dans les prochains jours. En espérant voir des améliorations quant au comportement de certains élèves.
- * Achat de panneaux : Prévoir de faire le tour de la commune avec l'agent technique pour faire le point sur les besoins de panneaux de signalisation.
- * Grillage sur le mur de l'école : Prévoir 3 panneaux supplémentaires pour faire le coin et le retour.

* Désherbage : Un mail a été envoyé aux communes du secteur de la comcom pour connaitre leur méthode de désherbage suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. La grande majorité désherbe manuellement, à la binette, mais cela prend du temps et de l'énergie... D'autres sont passés au désherbeur thermique, à gaz, mais l'efficacité n'est pas prouvée, utilisation fréquente et coûte cher en gaz... Les produits Bio-Control ne sont pas efficaces non plus...

* Nid de frelons dans le clocher de l'église : Les pompiers doivent intervenir dans l'hiver avec une équipe de grimpeurs. Nous sommes en attente d'une date d'intervention.

* Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 9 avril 2018 à 20h30

Fin de la séance à 23h00